



LES TEMPLES
ET
les Cimetières des Protestants
A LYON
AU XVI^e ET AU XVII^e SIÈCLE (*)

LE maréchal de Vieilleville leur donna sur-le-champ satisfaction sur ce point. Il assigna aux Huguenots par son ordonnance du 4 mai 1564 :

« Pour le costé de Fourvière.

« La grange de Caton au devant du Cigne en Bourgneuf et la maison d'après qui estoit à Jaques Brippio...

« Pour le costé du Rosne,

« La place des Terreaux depuis le chemin neuf venant du jardin des religieuses Saint Pierre tendant à la muraille que l'on avoit édifflée pour la tripperie et de ladicte muraille vers le Rosne jusques à la seconde tour qui est sur lesdicts Terreaux icelle comprinse là où il y a ung pau planté.

(*) Voir le numéro de la *Revue du Lyonnais* de Janvier 1891.